

UN GIGANTESQUE RÉSEAU D'INFORMATEURS POUR TRAQUER LE BLANCHIMENT DE L'ARGENT SALE



gnies d'assurances, des agents immobiliers, des bureaux de change, des sociétés de Bourse mais aussi des notaires, des huissiers de justice, des réviseurs d'entreprises, des casinos et, dans une certaine mesure, des avocats.

Parmi les dossiers transmis à la justice, c'est sans surprise ceux ayant trait au trafic de stupéfiants qui ont été jusqu'ici les plus nombreux (38%), suivis par le trafic illicite de biens (surtout des voitures) et la fraude fiscale grave et organisée.

■ Comment cela fonctionne-t-il? C'est très simple. Lorsque les organismes financiers et les professions visées par la loi estiment qu'une transaction financière pourrait être liée à du blanchiment, ils sont tenus d'en informer la CTIF. Celle-ci, dont la direction est assurée par trois magistrats et trois experts financiers, recueille toutes ces déclarations de soupçon.

■ Comme le signale la CTIF dans son rapport annuel, le blanchiment n'est pas un phénomène statique mais évolutif, les criminels cherchant sans cesse à rendre leurs opérations plus difficilement détectables. On distingue cependant trois stades dans une opération de blanchiment: **l'injection, l'empilage et l'intégration.**

Il ne suffit pas à un filou d'escroquer, à un dealer de vendre de la drogue ou à un trafiquant de trouver des acheteurs pour ses voitures volées. Le fruit de ces délits, c'est ce que l'on appelle communément **l'argent sale**. Pour être utilisé sans risque d'attirer l'attention du fisc ou des autorités policières, ce cash doit se refaire une virginité, acquérir une «légitimité». On parle alors de blanchiment d'argent.

En 2003 (les chiffres de l'an dernier ne sont pas encore disponibles), elle a reçu chaque mois, en moyenne, 829 déclarations. Elle totalise plus de 83.000 déclarations depuis sa création en 1993! Lorsque les soupçons de blanchiment se confirment, la Cellule envoie le dossier au parquet. En l'espace d'une dizaine d'années, le travail de la CTIF s'est traduit par la condamnation de 867 personnes pour un total de 1.793 années d'emprisonnement. Les amendes se sont élevées à 22,66 millions d'euros et les montants confisqués atteignent 474 millions d'euros!

Le premier stade, l'injection, comprend tous les moyens par lesquels les fonds sont introduits pour la première fois dans le circuit financier, souvent via de grandes quantités en espèces.

Le deuxième stade, l'empilage, est une succession souvent complexe de transactions financières. Le but: effacer tout lien entre les capitaux «injectés» et leur origine criminelle.

Enfin, l'intégration regroupe les méthodes permettant aux capitaux d'origine criminelle d'être investis dans le circuit économique légal. ■ **Stéphane Wuille**

■ Le blanchiment n'est pas limité à l'argent de la drogue comme on le croit trop souvent. Il concerne aussi les capitaux liés au terrorisme et à son financement ainsi qu'une série de trafics illégaux comme celui des armes, de la main-d'œuvre clandestine, d'organes ou de tissus humains. On parle encore de blanchiment lorsque l'on recycle l'argent issu de la prostitution, de la fraude fiscale grave et organisée, de la fausse monnaie...

Les voyous, criminels en col blanc et escrocs de tous poils utilisent des techniques financières variées pour que leur argent sale reprenne un aspect sain. Leur imagination est fertile. Mais depuis une douzaine d'années, la guerre au blanchiment est officiellement ouverte chez nous.

■ Pour éviter que tout le système financier belge ne soit gangrené par ces pratiques, la Belgique dispose depuis le début des années 90 d'un arsenal législatif. Ce dernier a permis la constitution de la Cellule de traitement des informations financières (CTIF), organisme aux avant-postes de la lutte contre le blanchiment, ainsi que la mise en place d'un réseau de dénonciation des opérations financières suspectes qui fait appel à plus de 43.000 entreprises et professionnels. Il s'agit essentiellement des banques, des compa-

